Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260827-55_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 27 AOUT à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents :..... 12
votants :..... 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD - B. LECUE - A. LEBRETON - S. LE SAOUT G. THOMAS - I. MOISON - JM. PINARD - JL. BOSSE - N. JOLIVEL C. ALLAIN - J. HODY - V. MAIRESSE
REPRESENTÉS : A. MEHAT pouvoir à B. LECUE
C. MARCAULT pouvoir à N. JOLIVEL
O. HERSENT pouvoir à JF. GUYOMARD
EXCUSES :

N. JOLIVEL a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 19/08/2026

DÉLIBÉRATION N° 55-2026 : FONDS DE CONCOURS : DEMANDE AUPRES DE BPLC POUR LES TRAVAUX DES EFFACEMENTS DE RESEAUX RUE DES VIGNES

M. LECUE, adjoint au maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 23 mars 2021, le conseil communautaire a instauré un fonds de concours en investissement en faveur des communes.
L'enveloppe dédiée aux fonds de concours est calculée sur la base du reversement partiel de la fiscalité des ZAI en année n-1, dans la limite de 16500 €/an/commune.
Il rappelle que

- Par délibération 34-2024 du 27 juin 2024, la commune a sollicité auprès de Bplc l'octroi d'un fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux Rue des Vignes, à hauteur de 8714.92 €.
- Par délibération 52-2025 du 28 août 2025, la commune a sollicité le solde de l'enveloppe 2024, soit 7785.08 € pour le projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment en logements locatifs à caractère social et par délibération 36-2025 du 26 juin 2025, l'enveloppe 2025, soit 16500 € pour le même projet.

Le projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment en logements locatifs à caractère social ayant été mis en standby, il a été demandé à Bplc de pouvoir annuler l'octroi des enveloppes fléchées vers ce projet pour en réattribuer une partie sur les travaux d'effacement des réseaux rue des Vignes.

Vu le montant des travaux d'effacement des réseaux rue des Vignes s'élevant à 48504.70 €,
Vu les critères d'attribution des fonds de concours et de l'autofinancement devant resté à charge de la commune,
Considérant la dérogation de commencement de travaux accordée par Bplc par courrier du 15 juillet 2024,
Considérant la mise à l'arrêt du projet de logements locatifs à caractère social,

Il est proposé de solliciter le solde du fonds de concours 2024 et une partie du fonds de concours 2025 pour un montant respectif de 7785.08 € et 7752.35 € pour les travaux d'effacement des réseaux rue des Vignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour:

- **Sollicite**, auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté, l'attribution du solde l'année 2024 et une partie de 2025 du fonds de concours en investissement pour les travaux d'effacements de réseaux Rue des Vignes.
- **Mandate** pour déposer la demande auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Poligné
Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD